

**AVIS N° 38/26**

<b>SEANCE DU</b>	<b>31/05/2026</b>
<b>INTITULE</b>	<b>Portant ouverture de l'introduction du titre « AYRADE SPA» Visa COSOB n°2026/02 du 15 avril 2026</b>
<b>MARCHE</b>	<b>Marché de titres de Capital/compartiment Croissance</b>

La SGBV porte à la connaissance du marché l'ouverture de l'introduction de la Société AYRADE SPA. Constituant une synthèse d'information générale, cet avis a pour objet de fixer les modalités pratiques de déroulement de l'opération.

**Introduction**

Fondée en 2009, AYRADE SPA est une société de droit algérien exerçant ses activités dans le secteur des technologies de l'information et des services numériques. Dans le cadre de sa stratégie de développement à moyen et long terme, ainsi que de la structuration de ses ressources financières, la Société a décidé d'augmenter son capital par voie d'introduction en Bourse, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire de la société du 09 septembre 2026, portant validation de la décision de procéder à l'émission de 1,250,000 actions ordinaires nouvelles qui représente 20% du capital.

**Fiche technique de « AYRADE SPA » :**

<b>Dénomination sociale</b>	<b>AYRADE SPA</b>
<b>Date de début d'activité</b>	25/03/2009
<b>Capital social au 31/12/2025</b>	25.000.000,00 dinars divisé en 5 000 000 actions.
<b>Siège sociale</b>	Centre des affaires Djenina groupe 10 section 11 lot 1255 et 1254 étage 07
<b>Domaine d'activité</b>	Technologies de l'information et des services numériques.
<b>Implantation géographique</b>	Wilaya d'Alger.
<b>Contact</b>	Direction de communication:

	<p>Mr. Belkired Mohamed Abd El Latif</p> <p>Tél. +213 770 25 58 72</p> <p>E-Mail : <a href="mailto:presse@ayrad.com">presse@ayrad.com</a></p> <p>Web : <a href="http://www.ayrade.com">www.ayrade.com</a></p>
--	---

**Caractéristiques de l'opération :**

<b>Nature des titres</b>	<b>Actions ordinaires</b>
<b>Quantité offerte</b>	1 250 000 actions.
<b>Montant global de l'opération</b>	1 000 000 000,00 DZD.
<b>Prix de souscription</b>	800 DZD.
<b>Valeur nominale</b>	5 DA
<b>Période de souscription</b>	Du 01 juin au 30 juin 2026 inclus, à 15h30 inclus.
<b>Forme juridique des titres</b>	Les actions objet de la présente opération auront toutes la forme nominative dématérialisée, inscrites en comptes titres ouverts au nom des actionnaires chez les teneurs de comptes conservateurs de titres (TTC) et admises aux opérations d'Algérie clearing.
<b>Date de jouissance</b>	01 janvier 2026.
<b>Négociabilité des actions</b>	Les titres seront négociables sur le compartiment croissance du marché des titres de capital
<b>Chef de file/Syndicat de placement</b>	<b>La Banque de Développement Local (BDL)/</b> BNA, BEA, CPA, CNEP Banque, BADR, SGA, Al Salam Bank Algeria, Al Baraka Bank Algeria, Tell Markets SPA et d'Invest Market SPA.
<b>Promoteur en bourse</b>	Tell Markets SPA.

**MODALITES DE L'OFFRE**

Type Segment	A	B	C
Souscripteurs	Personnes physiques résidentes	Employés de la société AYRADE SPA	Personnes morales de droit algérien
Montant de l'offre (DA)	500 000 000	5 000 000	495 000 000
En % du montant global de l'opération	50 %	0,5 %	49,5%
Nombre d'actions	625 000	6 250	618 750
Prix de souscription	800 DA par action		



بورصة الجزائر  
ALGIERS STOCK EXCHANGE

Minimum de souscription par investisseur	10 actions
Placement	Tous les membres du syndicat de placement.
Couverture des souscriptions	Les souscriptions doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur.
Modalités d'allocation	La répartition des titres se fera au prorata de chaque demande.
Règles de transvasement	Dans le cas où les demandes validées sont supérieures à l'offre objet de l'opération mais certains segments n'ont pas atteint leur plafond, le résidu de ces derniers est réparti sur les segments non satisfaits, au prorata de chaque demande ; Dans le cas où les demandes validées sont inférieures à l'offre objet de l'opération mais certains segments ont dépassé leur plafond, le résidu de ces derniers est réparti sur les segments non satisfaits, au prorata de chaque demande ; Enfin, dans le cas où les demandes validées sont inférieures à l'offre objet de l'opération et tous les segments sont inférieurs à leur plafond, toutes les demandes seront satisfaites intégralement.

### Conditions de souscription

Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres devront respecter les règles suivantes :

- Le client devra être clairement identifié ;
- La demande de souscription ne doit être validée que si le compte espèces présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement. Ce solde devra être bloqué jusqu'au dénouement de l'opération ;
- Les ordres de souscription peuvent faire objet de modification ou d'annulation et ce jusqu'au dernier jour de la période de l'offre. A la clôture, tous les ordres sont irrévocables.
- La demande de souscription peut être formulée par le bénéficiaire lui-même, le mandataire, ainsi que le tuteur légal dans le cas d'enfant mineur.

### DEROULEMENT DE L'OPERATION

#### Centralisation

**La SGBV centralise les ordres recueillis par les membres du Syndicat de placement. Seuls les ordres conformes aux caractéristiques de l'opération seront enregistrés.**

**A cet effet, les IOB, membres du Syndicat de placement, seront libres d'utiliser la plateforme de la SGBV dédiée à cette opération ou de transmettre un fichier des souscriptions selon la périodicité qui sera fixé par le comité de suivi.**



بورصة الجزائر  
ALGIERS STOCK EXCHANGE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BOURSE DES VALEURS

**Le parquet de la Bourse d'Alger sera ouvert, du dimanche au jeudi, de 9h00 à 15h00.**

<b>Traitement des ordres</b>	
Contrôle et validation	A la clôture de la période de centralisation, la SGBV procédera à la validation des ordres. A l'issue de cette phase, la SGBV transmet un état des ordres rejetés aux IOB concernés. Cet état énumère l'ensemble des ordres rejetés ainsi que leurs motifs de rejet.
Vérification des conditions de Bourse	A l'issue de la phase de contrôle et validation, la SGBV procédera sur la base d'un état des ordres validés à la vérification des conditions de Bourse. Dans le cas où l'opération est déclarée positive, la SGBV procédera à l'allocation des ordres validés selon les techniques arrêtées pour les besoins de cette opération.
<b>Enregistrement et Publication des résultats</b>	
<b>Les résultats de l'opération seront enregistrés et rendus publics par la SGBV et ce, par la publication d'un avis de résultats au Bulletin Officiel de la Cote.</b>	
<b>Règlement/Livraison</b>	
<b>Le dénouement de l'opération sera assuré par le Dépositaire Central sur la base des fichiers transmis par la SGBV et ce, trois (03) jours ouvrables suivant la date de divulgation des résultats.</b>	

### Calendrier de l'opération :

L'opération d'introduction en Bourse du titre AYRADE se déroulera selon le calendrier suivant :

Juin

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

<b>31/05/2026</b>	Publication au BOC de l'avis d'ouverture de l'introduction
<b>01/06/2026</b>	Ouverture de la période de souscription. Ouverture de la période de centralisation.
<b>30/06/2026</b>	Clôture de la période de souscription.



بورصة الجزائر  
ALGIERS STOCK EXCHANGE

<b>06/07/2026</b>	Clôture de la période centralisation à 12 :00. Validation des ordres par les IOB à 12 :30.
<b>07/07/2026</b>	Traitement des rejets par la SGBV. Remise du listing des ordres rejetés aux IOB par la SGBV. Remise à la COSOB, l'émetteur et le Chef de file du : PV du Comité de suivi attestant la réussite de l'opération, et de la Synthèse des résultats de souscription de la SGBV.
<b>09/07/2026</b>	Allocation des souscriptions par la SGBV
<b>12/07/2026</b>	Enregistrement de l'opération. Remise des résultats de l'opération aux IOB, Algérie clearing, émetteur et COSOB. Publication de l'avis de résultat au BOC.
<b>15/07/2026</b>	Dénouement de l'opération.

Les dates peuvent faire objet de modification. Un avis SGBV relatif à cette modification sera publié dans le Bulletin Officiel de la Cote.

### Suivi de l'Opération :

Un Comité de Suivi, est mis en place. Il inclut les représentants de l'émetteur, la COSOB, Algérie clearing ainsi que les membres du syndicat de placement.

Le Comité de Suivi a pour rôle de :

- Suivre la conduite de l'opération et contribuer à lever les éventuelles contraintes surgissant durant son déroulement.
- Prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'opération en vue d'assurer sa réussite, tout en respectant l'intégrité du marché et la réglementation en vigueur.
- Communiquer le taux d'avancement de l'opération et valider le résultat final.

Le Comité de Suivi fixe la fréquence de ses réunions qui se tiendront au siège de la SGBV.

### Complément d'informations :

Pour tout complément d'information, la note visée est disponible sur le lien suivant :

 [Notice d'information visée AYRADE SPA.pdf](#)